

COURRIER
DES LECTEURSVOTATION FÉDÉRALE
Sortir du nucléaire?
Oui, mais avec
un plan!

Le Parlement vient d'approuver la nouvelle politique énergétique de la Suisse, qui fixe un cadre clair dans le développement des nouvelles énergies et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle interdit en effet la construction de nouvelles centrales et prévoit de remplacer progressivement l'électricité nucléaire par des énergies renouvelables ainsi que des mesures d'économies efficaces. Alors que la sortie du nucléaire est déjà en cours, les Verts veulent aller trop vite. Leur proposition est une sortie du nucléaire express, en fermant dès l'an prochain trois de nos cinq centrales, mais sans plan réaliste pour arriver à tenir un tel délai ni pour remplacer la production perdue. Une telle précipitation nous rendrait dépendant de l'UE pour notre approvisionnement car nous serions forcés d'importer toujours plus d'électricité. Nous rendrions un beau service aux polluantes centrales à charbon allemandes ou au nucléaire français. Comme auto-goal, on ne fait pas mieux. Il faut dire non à cette initiative et sortir du nucléaire de manière organisée!

Hans Rudolf Kappeler,
député PLR, Prangins

AUTORITÉS
Rester ferme,
loin des compromis

L'ADN «light» de nos partis politiques et le Conseil fédéral ne peuvent nous proposer que des solutions «light» à nos problèmes et nos soucis. La raison se trouve peut-être dans un autre élément de notre ADN, «le compromis suisse». Cette manière de faire était un élément important dans la stabilité de notre pays. Mais, depuis les années 1970, la scène en Suisse et ailleurs a beaucoup changé. L'homogénéité de la population n'est plus la même que jadis. L'ère où la population respectait nos lois, coutumes et traditions sans vraiment réfléchir est révolue. Aujourd'hui, nos autorités sont contraintes à gérer non seulement les problèmes intérieurs avec une population hétérogène mais aussi ceux qui viennent de l'extérieur, qui sont plus complexes et plus présents. Elles continuent d'appliquer la notion de compromis, proposent des solutions light et parfois abdiquent leurs responsabilités derrière leurs idéologies étroites. Elles ont négligé leurs responsabilités envers les banques dans le dossier des fonds en déshérence et l'application abusive des banques en ma-

tière de secret bancaire. Pire, elles ont capitulé devant les Américains. La Libye a été un exercice d'amateurs.

Tout en gardant l'esprit de «compromis», elles devaient être plus tranchantes et prévoyantes, surtout sur le chantier ouvert envers l'UE. Avant 1999 et les premières bilatérales, la Suisse a su mieux faire économiquement que la plupart des pays européens. La Suisse a davantage d'atouts que de faiblesse envers l'UE. Nos autorités doivent les mettre fermement en avant. L'UE est géographiquement divisée sur plusieurs dossiers. Les principes défendus aveuglément dysfonctionnent presque totalement. Il y a de plus en plus de voix à l'intérieur réclamant un changement radical. Le seul recours dont l'UE dispose est la menace, à laquelle nous ne devons pas céder.

Brian Williams,
Chavannes-de-Bogis

MIGRANTS (I)
De quelle crise
parle-t-on?

On peut se montrer très surpris des arguments de la pétition lancée par certains Nyonnais demandant au Conseil communal de refuser le projet d'installation d'un accueil pour réfugiés par l'EVAM.

Les pétitionnaires martèlent en effet que la séance organisée par l'Etat de Vaud était une parodie d'information. Le conseiller d'Etat Philippe Leuba a pourtant donné tous les renseignements nécessaires de manière structurée.

Sécurité maîtrisée, intégration assurée par l'accueil essentiellement de familles dont les adultes pourront travailler et non pas se languir toute la journée aux abords du centre, volonté de proximité avec la ville pour éviter le syndrome de «ghetto» (syndrome hurlé à tort et à travers par ceux qui ne veulent pas d'un centre à côté de chez eux et proposent d'accueillir les réfugiés à l'extérieur de la localité): tout a été débattu et explicité, également par les forces de l'ordre et le représentant de l'EVAM.

Accueillir à l'extérieur, voilà une expression bien contradictoire qui ne représente en rien la notion d'accueil. Accueillir en disséminant les réfugiés dans la ville: une fausse bonne idée, utilisée par ceux qui savent pertinemment la difficulté qu'il y a d'accueillir rapidement si on cherche à le faire par cette méthode. Accueillir moins de réfugiés parce que d'autres en accueillent moins: bel exemple d'égoïsme, contredit explicitement par M. Leuba, lequel informait qu'il fallait accueillir ce nombre pour être conformes à la loi et aux proportions requises. Alors que dans l'absolu, tout le monde souhaite que les réfugiés soient accueillis, personne ne semble accepter que son propre quartier et sa propre ville accueillent...

Eh bien non. Le Parti socialiste, et plus particulièrement les



L'ŒIL DE CÉDRIC SANDOZ

quelques membres PS habitant les abords du futur centre, souhaitent accueillir et regrettent qu'une telle pétition ait pu être lancée. L'humanité se déchire et nous voulons que notre ville puisse participer à l'accueil en suivant simplement ce que la loi nous demande – un minimum! Ajoutons que ce n'est pas parce qu'une pétition est lancée dans un quartier que tous les habitants du quartier en question souhaitent le refus du projet, au contraire.

Au fond, la seule chose que l'on puisse reprocher au conseiller d'Etat, c'est de nous annoncer qu'il avait une mauvaise nouvelle. De quelle mauvaise nouvelle nous parlez-vous, M. Leuba? Celle de pouvoir accueillir les citoyens du monde qui souffrent? Mais quelle bonne nouvelle! Que dire par ailleurs des propos d'un conseiller communal, toujours lors de la même séance, clamant que les Erythréens ne méritent pas le statut de réfugiés parce qu'ils sont des «déserteurs»? Ignore-t-il que le Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a démontré les nombreuses et dramatiques atteintes aux droits humains les plus fondamentaux perpétrées par la dictature qui y sévit? Relevons que de tels termes étaient utilisés par des gens peu hospitaliers à l'égard des Espagnols fuyant la dictature franquiste après la guerre d'Espagne: les réfugiés se sont fait traiter de déserteurs, alors qu'ils avaient résisté et combattu durant trois ans pour la République. Heureusement que d'autres Français furent plus accueillants! Que dire de ces années d'horreur en Erythrée? De quelle crise parle-t-on alors? De la crise migratoire, ou de la crise de l'hospitalité? C'en est assez d'arguments fallacieux, de vérités prétendues, du cycle infernal de la peur: nous recommandons aux citoyens nyonnais de ne pas signer cette pétition du refus de la main tendue. Montrons au contraire notre volonté de soulager autrui, de faire notre part et de vivre notre humanité.

David Lugeon, conseiller
communal PS, Nyon

MIGRANTS (II)
Assez d'être
culpabilisée

Je me demande de quel droit Monsieur Olivier Pezzoli accuse les gens qui ne pensent pas comme lui d'être atteints «d'une particulière maladie». Avant de traiter les gens de malades, cher Monsieur, informez-vous un peu. Pas en Suisse, qui pour l'instant a été encore relativement peu touchée par le phénomène des migrants, mais chez nos voisins allemands, qui, dans un élan de générosité, ont ouvert leurs frontières aux nouveaux arrivants et qui aujourd'hui font face à des problèmes sans précédent. La place me manque pour citer les villes et villages qui sont devenus le théâtre de scènes de violences contre les citoyens qui ont répondu à l'appel de la solidarité. Les gares, les piscines, les parcs et autres lieux publics deviennent des lieux infréquentables pour les femmes et les enfants. J'en ai plus qu'assez d'être culpabilisée et traitée d'égoïste alors que les gardiens d'une certaine morale, dans leur angélisme et leur naïveté, ferment les yeux sur le manque de respect que certains migrants témoignent envers leurs hôtes, tout en profitant de leur hospitalité et de largesses financières.

Sur un point, vous avez raison. Cette ville n'a jamais eu peur de étrangers. En tant qu'immigrée, j'en suis fière. Mais ces arrivées, mêmes massives par périodes, n'ont jamais mis en danger notre style de vie et nos habitudes. A ma connaissance, aucune jeune femme ou fillette n'a été inquiétée à la piscine, pourtant proche, par des groupes d'employés de l'UEFA ou d'autres ressortissants étrangers, peu importe leur couleur de cheveux. Non, cette fois il s'agit des hommes d'une culture totalement différente, où la femme n'a que peu de valeur et où une femme seule est considérée comme une proie.

Si la «diversité culturelle» et «la solidarité avec une population en souffrance», que la gauche morale m'impose, doivent rimer avec la perte de mes droits et de ma liberté de me dé-

placer, je tranche en faveur de «l'égoïsme» que, moi, j'appelle bon sens. En tant que mère, j'aimerais que nos filles puissent pouvoir sortir librement et je clame le droit légitime des habitants de Nyon à la sécurité.

Je trouve que le centre de Nyon n'est pas un endroit pour «parquer» de nombreux hommes seuls. La nouvelle structure de l'EVAM laisse présager l'arrivée d'hommes jeunes et non de familles, comme on nous l'a fait croire. C'est beaucoup trop pour un petit centre-ville comme le nôtre et je trouve que la Municipalité a le devoir de trouver une autre solution pour héberger ces personnes. Non, je ne fais pas partie du comité Nyon Responsable, mais je salue leur initiative et je signe la pétition avec mes deux mains!

Maria Carenza-Lysinski,
Nyon

PÉTITION ANONYME
Le rejet de l'autre et
les trous de mémoire

Aujourd'hui, le rejet de l'autre est toujours là. Les trous de mémoire aussi!

Pas de quoi en faire un drame, nous sommes tous sujets aux trous de mémoire, et l'âge ne vient rien arranger à l'affaire. Sauf que depuis plusieurs années, la maladie «xénophobie» frappe de plus en plus de personnes qui sont par ailleurs en bonne forme. Nombreux sont ceux qui justifient le rejet actuel à l'égard des requérants d'asile, des migrants syriens, des musulmans d'ici et d'ailleurs, des personnes provenant d'Afrique ou des Balkans, en mettant en avant qu'à la différence des Italiens, des Espagnols ou des Portugais d'alors, ils sont très différents et peu aptes à s'adapter à nos us et coutumes. Pourtant, ce que l'on reprochait aux migrants des années soixante et au-delà a beaucoup de similitude avec ce que l'on entend aujourd'hui. Au lieu d'assumer une citoyenneté entière et un courage de face, le(s) rédacteur(s) de la pétition use(nt) de son (leur) anonymat pour dissimuler maladroitement une xénophobie mal assumée. Mais on devine l'intention de cette pétition. Il n'est pas ques-

tion de débattre, il s'agit d'inquiéter. Reste que l'anonymat est le révélateur du ressentiment anti-démocratique. En ce qui concerne les trous de mémoire, le principal signe d'atteinte est que la personne n'est pas consciente du problème et les troubles sont, pour la plupart, liée à un défaut d'apprentissage. En cas de doute, l'idéal est de passer un test d'évaluation, ou si c'est moins grave et urgent, je conseillerais de lire un bon livre d'histoire sur l'évolution humaine.

Jürgen Vogel,
Nyon

RIVES DU LAC
Réaction à l'article
paru le 4 novembre

Bravo les Verts, mais sachez qu'il n'y a pas de verrou de 30 m. S'il s'agit de la parcelle n° 1176, ses deux extrémités sont grevées de la servitude de passage public à pied n° 193 029 et 193 292 et l'arrêt AC.2010.0203 du 17.01.2012 (La Tourangelle, Gland) du Tribunal cantonal, qui a fourni la jurisprudence suivante: «... le marchepied doit s'étendre tout le long de la rive et sur une largeur de 2 m». Cette règle générale, qui s'applique aussi à la servitude de passage public, est reprise à l'art. 10 RLML, à tenir duquel la longueur de la servitude au sens de l'art. 16 LML, est «délimitée selon les circonstances; elle s'étend en principe à toute la longueur du rivage de la propriété des concessionnaires».

La loi garantit à la population et aux touristes un libre accès riverain continu entre la frontière des communes de Crans et de Prangins. Un postulat pour la liaison piétonne entre la plage des Trois jetées et Colovray est donc insuffisant. Selon le plan riverain du canton et nos recherches, il suffit que la ville et le canton mettent en conformité légale les concessions/servitudes de sept parcelles (n° 1176, 348, 1608, 664, 1209, 1302 et 668) pour enfin rendre au public le libre passage continu à sa rive.

Toutes ces parcelles bénéficient d'un mur antiérosion, certaines aussi de grèves/pontons/passe-relles d'embarquement/trails de mise à l'eau, etc., sur le domaine public du lac et devront toutes être grevées d'une servitude de passage public à pied, aussi par respect d'un traitement égalitaire.

Rives publiques
Victor von Wartburg,
président et fondateur, Mies
www.rivespubliques.ch

À NOS LECTEURS

Le Quotidien de La Côte vous remercie pour vos courriers, auxquels il porte une attention particulière. Cependant, il tient à rappeler que ceux-ci ne doivent pas excéder 1800 signes. Il ne publiera plus, à partir de la semaine prochaine, les contributions qui dépassent cette limite. Merci de votre compréhension.